

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28*

SEANCE DU 26 MAI 2025

Date de convocation : 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h45) - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCHESCHINI Damien - M. CLAVE Denis M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. TOULOUSE Christian donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre.

Excusé :

Absent : Mme SAUQUET Adeline

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POINTUS ET PATRIMOINE DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « LE VIRE-VIRE »

Monsieur le maire rappelle que « Le Vire-Vire » est un événement maritime annuel organisé par l'association Pointus et Patrimoine, visant à promouvoir les embarcations traditionnelles méditerranéennes. Pendant trois jours, il réunit à Saint-Mandrier-sur-Mer des pointus venus de toute la région, autour de régates, d'expositions et d'animations valorisant le patrimoine et la culture maritime locale.

Ainsi, il est proposé de verser à l'association Pointus et Patrimoine une subvention d'un montant de 5 000 €, afin de soutenir l'organisation de la 28ème édition de cet événement qui se tiendra du 19 au 21 juillet 2025.

Après avoir fourni toutes les précisions utiles, monsieur le maire soumet à l'assemblée la proposition d'attribution de ladite subvention.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'approuver l'octroi de la subvention à l'association pointus et patrimoine dans le cadre de l'évènement « Le Vire-Vire ».

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT